

CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

Le/la bénévole qui rejoint !Dsanté est une personne qui choisit librement de mettre gratuitement une partie de son temps et de ses compétences au service de l'association. Il/elle reste libre de cesser son implication à tout moment.

MISSIONS DE L'ASSOCIATION

L'association !Dsanté a pour objectif d'améliorer la santé des habitants d'un territoire et de réduire les inégalités de santé, en intervenant auprès des autorités, des habitants, et autres personnes concernées.



L'association remplit ses missions de façon transparente et dans le respect de la loi 1901.

POURQUOI UNE CHARTE?



La charte définit le cadre d'action des bénévoles au sein de l'association. C'est un outil qui permet de se mettre d'accord sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun.

Elle transmet les valeurs et les messages d'!Dsanté, et informe sur la place et le rôle des bénévoles et partenaires.

LES DROITS DES BÉNÉVOLES

!Dsanté s'engage à l'égard du/ de la bénévole à :

- L'informer des principales avancées de l'association et écouter ses propositions 
- Le/la considérer comme un.e collaborateur.trice à part entière, et lui confier des missions qui lui correspondent, en fonction de ses compétences et ses envies 
- L'intégrer, le/la former, et l'accompagner en faisant un point régulier sur ses activités et sur son engagement 
- Lui remettre une attestation de bénévolat lors de son départ et, s'il / si elle le souhaite, l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises (procédures de VAE par exemple) 
- Garantir sa protection lors des missions, avec une assurance responsabilité civile 

LES OBLIGATIONS DES BÉNÉVOLES

Le/la bénévole s'engage à l'égard d'!Dsanté à :



- Adhérer aux valeurs de l'association, respecter son fonctionnement, et ne pas s'y opposer publiquement



- Exercer avec sérieux et régularité sa mission et son activité



- Respecter les personnes : confidentialité des informations, secret médical, écoute, absence de jugement, respect des convictions et opinions de chacun



- Collaborer dans un esprit de partage et de bienveillance avec les autres acteurs de l'association

Le/la bénévole et !Dsanté peuvent mettre fin au bénévolat à tout moment, en se prévenant en avance si possible. En cas de non respect de la présente charte, l'association se réserve le droit d'interrompre l'activité du bénévole, en lui en expliquant les raisons.



Association !Dsanté
20 Lotissement Jean-Baptiste Edouard – 97 300 CAYENNE
0694 38 84 24 / rhodes.sophie@idsante.eu
SIRET : 819 842 600 00036